

**Arrêté du 21 août 2000 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992 modifié
relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en
soins infirmiers préparant au diplôme d'Etat d'infirmier**

21/08/2000

Cet arrêté a été abrogé le 08 août 2009.